



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT  
UFR Sciences humaines  
Année universitaire 2021-2022**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2 ;  
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 13 décembre 2021 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2022 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Histoire de l'art parcours Archéologie, Images, Patrimoine** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2021-2022 :

**Présidente :**

Arianna ESPOSITO, MCF Histoire de l'art antique, responsable pédagogique M1

**Membres :**

Olivier BONFAIT, PR Histoire de l'art moderne, responsable pédagogique M2

Alain BONNET, PR Histoire de l'art contemporain

**Article 2 :**

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR et sur le site internet de l'UFR. De surcroît, le présent arrêté est transmis au recteur de la région académique Bourgogne-Franche Comté, chancelier des universités.

Fait à DIJON, le 14 mars 2022.

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines

  
Philippe SALVADORI